



Assemblée générale

Soixante-quinzième session

57^e séance plénière

Vendredi 19 mars 2020, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Bozkir (Turquie)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Projet de décision A/75/L.67

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/75/L.67, intitulé « Participation aux séances plénières officielles de l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session ». Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de décision ?

Le projet de décision A/75/L.67 est adopté (décision 75/558).

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 7 de l'ordre du jour.

Séance commémorative à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale

Point 70 de l'ordre du jour (suite)

Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée générale va maintenant reprendre l'examen du point 70 de l'ordre du jour afin de célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale et de tenir un débat sur l'examen à mi-parcours de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, conformément au paragraphe 42 de la résolution 75/237 du 31 décembre 2020.

Déclaration du Président

Le Président (parle en anglais) : En 1966, l'Assemblée générale a reconnu nos lacunes collectives dans la réalisation de notre aspiration à « proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes », ainsi qu'énoncé dans le préambule de la Charte des Nations Unies (voir A/PV.1452). Par conséquent, la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale a été proclamée par l'adoption de la résolution 2142 (XXI). Pourtant, 55 années plus tard, la discrimination raciale perdure.

L'année dernière a été éprouvante pour de nombreuses personnes d'ascendance africaine dans le monde. Des actes de violence ont été filmés, des personnes ont brisé le silence et fait entendre leur voix et le virus s'est installé. L'Assemblée générale a souligné dans sa résolution 74/270 qu'aucune forme de discrimination, de racisme ou de xénophobie n'a sa place dans l'action contre la pandémie. Cependant, l'année dernière a été marquée par une montée de l'intolérance

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



et des discours de haine. Les attaques et les discours de haine xénophobes et anti-asiatiques se sont multipliés pendant la pandémie, ce qui a eu des conséquences tragiques. En outre, selon certaines informations, les personnes d'ascendance africaine se heurtent souvent à une inégalité d'accès aux soins médicaux et présentent des taux d'infection par le coronavirus et de mortalité due à la maladie à coronavirus (COVID-19) plus élevés. Dans certains cas, les personnes d'ascendance africaine ont deux fois plus de risques de mourir des suites de la COVID-19 que leurs pairs. Celles qui ne succombent pas au virus risquent de sombrer dans la pauvreté en raison du coût des soins de santé et des répercussions socioéconomiques de la pandémie. Quand les personnes d'ascendance africaine sont abandonnées par le système de santé et d'autres systèmes, tels que le système judiciaire, les services de logement et le système éducatif, les injustices et les inégalités perdurent. Il est évident que nous n'atteindrons pas les cibles de l'objectif de développement durable no 10 et que nous ne réalisons pas l'ensemble du Programme de développement durable à l'horizon 2030, si nous laissons de côté les personnes d'ascendance africaine.

Être victime de discrimination raciale est une expérience intimement personnelle, que certains d'entre nous ne peuvent pas vraiment comprendre. Il nous faut écouter les personnes qui sont disposées à faire part de leurs expériences et en tirer des enseignements. Nous devons étudier les effets des politiques sur les personnes les plus vulnérables. Personne ne devrait être empêché de mener la vie qu'il désire pour quelque raison que ce soit, et certainement pas à cause de la couleur de sa peau.

Les personnes que nous servons comptent sur nous pour défendre les principes de l'ONU. Nous devons agir de toute urgence dès maintenant si nous voulons rectifier notre trajectoire. Deux décennies se sont écoulées depuis que le monde a reconnu, au moyen de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, la persistance de la victimisation des personnes d'origine africaine. Je ne doute pas que l'Assemblée apportera son soutien aux Représentants permanents du Portugal et de l'Afrique du Sud, qui serviront de cofacilitateurs pour les modalités la réunion de haut niveau qui sera consacrée la célébration du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et pour la déclaration politique qui y sera adoptée. Je suis sûr que les recommandations opportunes figurant dans la déclaration de la présidence de la réunion ministérielle extraordinaire du Conseil économique et social, ainsi que dans le prochain rapport de la

Haute-Commissaire aux droits de l'homme qui portera sur le racisme systémique, nous guideront sur la voie à suivre.

Je me réjouis à l'idée de rencontrer à nouveau les États Membres en mai à l'occasion de l'examen à mi-parcours de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, qui sera l'occasion de mener une réflexion honnête sur les échecs passés et les défis actuels, ainsi que d'ouvrir la voie à la réconciliation. C'est indispensable si nous voulons construire un monde plus juste et plus équitable pour tous. En outre, les Représentants permanents du Tchad et du Costa Rica, en leur qualité de cofacilitateurs, organiseront des consultations sur les modalités, le format et les questions de fond et de procédure de l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine. Je suis convaincu que nous verrons bientôt le résultat de ces consultations, qui serviront de cadre pour le lancement de consultations portant sur l'élaboration d'un projet de déclaration des Nations Unies sur les droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine.

Il incombe à chacun d'entre nous de faire respecter les droits humains fondamentaux de tous et en tout lieu. C'est une honte pour notre société que cela doive être dit, mais il faut pourtant le dire. Qu'il me soit permis de le dire aujourd'hui à l'Assemblée générale : la vie des personnes noires compte.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. António Guterres.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je me réjouis d'être parmi vous à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, qui commémore le jour où, en 1960, la police sud-africaine a tué 69 personnes qui participaient à une manifestation pacifique contre les lois racistes de l'apartheid.

Aujourd'hui, l'apartheid est mort. Malheureusement, le racisme, lui, est bien vivant, dans toutes les régions et dans toutes les sociétés, et le racisme actuel est en bonne partie le legs de siècles de colonialisme et d'asservissement. On le voit dans la discrimination et l'exclusion systématiques dont souffrent les personnes d'ascendance africaine. On le voit dans les injustices et l'oppression subies par les peuples autochtones et les autres minorités ethniques. On le voit dans les idées répugnantes des suprématistes blancs et autres groupes extrémistes. Mêlé à la discrimination, on le voit dans l'antisémitisme,

l'islamophobie, la persécution de certaines minorités chrétiennes et dans d'autres formes d'intolérance et de xénophobie. On le voit dans les actes de violence horribles commis récemment contre les personnes d'ascendance asiatique, injustement blâmées pour la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). On le voit également dans les préjugés intégrés dans les systèmes de reconnaissance faciale et l'intelligence artificielle.

L'année dernière, des personnes du monde entier sont descendues dans la rue pour manifester contre l'injustice raciale. Elles ont dénoncé le racisme pour ce qu'il était. Une pandémie vicieuse. Le racisme est dangereux, abominable, abject, et surtout, omniprésent. C'est un mal profondément enraciné. Il transcende les générations et empoisonne les sociétés. Il perpétue l'inégalité, l'oppression et la marginalisation. Notre devoir de bons citoyens et citoyennes du monde est de l'éradiquer. Où qu'il soit, nous devons condamner le racisme sans réserve, sans hésitation, sans détour. Nous devons descendre en nous-mêmes, et nous demander chacun, chacune : en quoi suis-je raciste ? Et que dois-je faire pour y remédier ?

Le racisme est un phénomène culturel complexe ; il ne se vaincra pas en une journée. Pour le combattre, nous devons être délibérément antiracistes. C'est pourquoi, l'année dernière, j'ai lancé un débat à l'échelle de l'Organisation, piloté par l'Équipe spéciale pour l'éradication du racisme et la promotion de la dignité de toutes et tous à l'ONU. Cette équipe est chargée, notamment, de nous amener à parler du racisme, des préjugés conscients et inconscients, de la façon dont nous pourrions créer une organisation antiraciste. Il en va de notre responsabilité à tous et à toutes et c'est un problème qui concerne la société dans son ensemble.

Nous fêtons cette année le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban par la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Il s'agit d'une occasion importante de porter un regard objectif sur notre situation et sur ce qu'il nous reste à accomplir. Le racisme peut prendre de nombreuses formes, conscientes et inconscientes. Pour le combattre, il faut agir tous les jours, à tous les niveaux. Il est particulièrement important de reconnaître que les injustices de l'histoire ont contribué à la pauvreté, au sous-développement, à la marginalisation, à l'exclusion sociale et à l'instabilité, au détriment des gens comme des pays.

Il est temps de reconnaître et de redresser ces torts de longue date et d'en soigner les séquelles. La justice réparatrice est un rouage essentiel de la réconciliation, de la prévention des conflits et de la création de sociétés fondées sur l'équité, l'égalité, le respect et la solidarité. Elle peut contribuer à réparer le contrat social entre les populations et les États. Les sociétés devenant chaque jour un peu plus multiethniques, multireligieuses et multiculturelles, nous avons besoin d'un engagement politique, culturel et économique plus fort en faveur de l'inclusion et de la cohésion. Nous devons cultiver la diversité et en tirer les fruits, pas la voir comme une menace.

Cette année, la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale met en lumière le rôle important de la jeunesse. Les jeunes sont à l'avant-garde de la lutte contre le racisme. Leurs attitudes et leurs comportements détermineront l'avenir de nos sociétés. Ce n'est qu'en comprenant et en rejetant ce mal profondément enraciné que nous pourrions y mettre fin. Aujourd'hui, je lance donc un appel aux jeunes du monde entier, aux dirigeants et aux éducateurs. Proclamons partout que tous les êtres humains naissent égaux. Le suprémacisme est une tromperie diabolique. Le racisme tue. En ce jour et chaque jour, ensemble, débarrassons le monde de ce mal pernicieux qu'est le racisme, afin que nous puissions toutes et tous vivre dans un monde de paix, de dignité et de possibilités.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la décision 75/558 du 19 mars 2021, j'invite maintenant l'Assemblée à visionner une déclaration préenregistrée de M^{me} Michelle Bachelet Jeria, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de l'Assemblée générale (voir A/75/825).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de poursuivre, et comme je l'ai annoncé dans ma lettre du 16 mars 2021, je voudrais consulter les membres en vue d'inviter M. Uzodinma Iweala, auteur et Président-Directeur général de l'Africa Center, à faire une déclaration en tant qu'éminente personnalité active dans la lutte contre la discrimination raciale, conformément au paragraphe 42 de la résolution 75/237.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite, sans créer de précédent, inviter M. Iweala à faire une déclaration à la présente séance ?

Il en est ainsi décidé (décision 75/559).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Iweala.

M. Iweala (*parle en anglais*) : Avant de poursuivre, je voudrais prendre un moment pour témoigner ma solidarité à nos frères et sœurs asiatiques à la suite de l'attaque qui a eu lieu cette semaine à Atlanta, en Géorgie.

C'est un honneur de me tenir ici et d'avoir été invité à m'exprimer en ce jour si particulier. Je m'appelle Uzodinma Iweala et je suis le Président-Directeur général de l'Africa Center, qui se trouve ici à New York. C'est l'une des rares institutions multidisciplinaires, si ce n'est la seule, qui consacre son action à donner une représentation de l'Afrique et des peuples africains pour qu'elle ait des effets positifs sur ce continent et sur les vies de chacun d'entre nous. Nous pensons qu'en nous intéressant et en réfléchissant sérieusement à la manière dont l'économie, la politique et la culture sont interconnectées quand il est question de l'Afrique et de sa diaspora, nous pouvons trouver des solutions pour améliorer la condition des Africains, au nombre de 1,34 milliard, et, par extension, de tous les citoyens du monde. Nous sommes fiers de jouer un rôle central dans ce domaine et de servir d'espace de dialogue sur les questions connexes que sont la race, l'inclusion et l'unité de notre communauté mondiale.

Bien que je sois très honoré d'être ici, il est douloureux pour un Africain, un Nigéro-Américain, pour être précis, de se rappeler, de commémorer et de considérer la mort des 69 personnes tuées par la police lors du massacre de Sharpeville, en Afrique du Sud. On estime que, ce jour-là, pas moins de 10 000 manifestants pacifiques se sont dirigés vers le poste de police du township, en signe de ralliement à la lutte contre l'apartheid menée par leurs compatriotes noirs sud-africains depuis plusieurs décennies. Pour moi, l'aspect le plus solennel de la commémoration d'aujourd'hui, 52 ans plus tard, est que les photos de Ian Berry, qui expriment le caractère tragique des événements du 21 mars 1960, pourraient aisément avoir été prises n'importe où dans le monde en 2020 ou même au cours de la dernière décennie, et pas seulement il y a plus de 60 ans.

Au cours des 10 dernières années, des millions de personnes dans le monde entier, de toutes les ethnies, de toutes les races, de tous les genres et de tous les âges, sont descendues dans la rue pour proclamer que la vie des personnes noires compte et ces manifestations

ont atteint leur paroxysme en 2020. Bien que le slogan "Black Lives Matter" n'ait pas été scandé à Sharpeville ce jour-là, c'était le sentiment général exprimé par les manifestants. Et alors qu'ils demandaient aux personnes ayant fait le serment de les protéger de reconnaître pleinement leurs droits humains et d'assurer leur protection, ils ont, au contraire, été violemment attaqués, tout comme l'ont été les manifestants dans les rues de New York, de Washington, de Baltimore dans le Maryland, de Seattle dans l'État de Washington, de Ferguson dans le Missouri et d'autres villes des États-Unis et du monde entier.

Nous ne pouvons pas saisir pleinement les causes profondes du racisme sans comprendre la manière dont il structure nos institutions. La manière dont les agents de police ont de longue date et toujours traité les personnes à la peau noire ou foncée, par rapport aux personnes à la peau blanche, peut certainement être considérée comme personnelle. Chaque agent peut toujours décider d'agir autrement, n'est-ce pas ? Mais la solution est plus complexe que cela. Lorsque nous constatons que la loi et le système de gouvernance ne réservent pas le même traitement aux personnes en fonction de leur race, nous sommes en présence d'une idée qui est souvent tue en public, mais qui s'exprime constamment dans les actions individuelles et collectives et se retrouve assurément dans leurs résultats. Cette idée, c'est que, d'une certaine manière, la couleur de peau des gens doit les exposer à un traitement inhumain de la part du système sous lequel ils vivent.

Aussi pénible à admettre que ce soit, cette idée de suprématie blanche est un élément constitutif de nombreux systèmes dans le monde, y compris de ceux qui prônent la paix et la compréhension mutuelle, et elle peut avoir un effet corrosif sur leur capacité de fonctionnement. C'est la croyance en l'idée de suprématie, qu'elle soit blanche, religieuse, ethnique ou de toute autre nature, qui entretient les systèmes injustes qui donnent à certains l'impression qu'une plus grande part des ressources communes de notre planète leur est due et les dédouane de toute responsabilité d'agir pour que la vie de chacun d'entre nous soit supportable. Nous ne surmonterons pas les défis mondiaux les plus ardues auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui tant que le racisme fera obstacle à une coopération véritable. Je vais le reformuler pour que l'Assemblée puisse vraiment me comprendre, mais je ne suis pas diplomate, je vous prie donc de bien vouloir excuser mon franc-parler. Si nous n'agissons pas, le racisme nous tuera toutes et tous. Nous devons comprendre et reconnaître que ces

systèmes, ces structures incroyablement puissantes qui régissent notre mode de fonctionnement, reposent sur cette idée. Compte tenu de notre histoire complexe et interconnectée de colonialisme, d'asservissement, de violence et de résistance, nous sommes toutes et tous à la fois victimes et bourreaux. Nous devons tous veiller à ce que les manifestations explicites et implicites du racisme dans nos systèmes soient repérées, combattues et réprimées, afin que nous puissions consacrer notre énergie à des objectifs plus audacieux et plus admirables. Nous observons les effets mortels et destructeurs du racisme depuis bien trop longtemps. Si nous n'agissons pas, le racisme nous tuera toutes et tous.

Je me félicite de ce que la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale soit axée sur la jeunesse cette année, car, comme nous le savons, ce sont généralement les jeunes qui sont à l'avant-garde des mouvements visant à réformer les systèmes auxquels nous nous sommes tous habitués. Si la lutte continue, c'est grâce aux jeunes, à leur inexpérience et à leur refus d'accepter l'injustice. Les jeunes qui luttent contre le racisme existent et continueront d'exister. Ils sont l'antidote à cette idée empoisonnée séculaire selon laquelle le mérite d'une personne s'apprécie à l'aune de sa couleur de peau. Personne ne naît avec ce genre de mentalité. Malheureusement, parfois, l'âge nous pervertit. Nous devons soutenir les jeunes qui peuvent nous rappeler notre humanité commune. Si nous ne les soutenons pas, le racisme nous tuera toutes et tous.

Ce que je demande aujourd'hui toutes celles et tous ceux qui se trouvent dans cette salle et toutes celles et tous ceux qui nous écoutent ou nous regardent est se rappeler qu'aucun acte de lutte contre le racisme n'est insignifiant. Nous pouvons le faire chez nous, dans nos cafés, nos lieux de travail, nos lieux de culte. Nous devons le faire ici, dans cette grande salle de l'Assemblée générale et dans les bureaux de l'ONU. Chaque jour et chaque fois que chacun d'entre nous dénonce le racisme quand il le faut, fait front commun avec les autres contre la haine et fait montre d'amour du prochain, et, oui, de soi-même, il fait avancer ce monde vers un avenir meilleur. Comme nous l'avons vu avec l'attaque terroriste d'Atlanta cette semaine, comme nous le voyons chaque fois qu'une personne noire meurt au nom de la suprématie blanche, ne pas agir peut avoir des conséquences immédiates et tragiques. Je pense que nous savons toutes et tous ce que je m'appête à dire. Si nous ne luttons pas ensemble, le racisme nous tuera toutes et tous.

Comme on le dit au Nigéria, « C'en est assez! » Je ne veux pas suffoquer dans un monde épris de haine. Je veux respirer. Je veux respirer l'air doux et vivifiant de la compassion et de la coopération. Je veux vivre pleinement en sachant que ma vie compte, que ma vie de personne noire compte. Je veux faire le cadeau d'une vie libre et épanouie à toutes les personnes du monde entier. Tout le monde se ralliera-t-il à moi ?

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Tchad, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Afrique.

M^{me} Baroud (*Tchad*) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique. Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance plénière commémorative de l'Assemblée générale afin de marquer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Nous devons souligner que plus de cinq années se sont écoulées depuis que la communauté internationale est convenue de mettre en œuvre la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine. Il est regrettable que la discrimination raciale contemporaine ait toujours des répercussions sur l'inégalité et l'assujettissement, lesquels résultent de l'absence de volonté de remédier au racisme, à l'esclavage, à l'apartheid et au colonialisme, qui sont des phénomènes persistants. Nous sommes conscients des préjugés raciaux et de la discrimination raciale que subissent encore aujourd'hui les personnes d'ascendance africaine.

Nous prenons acte de la manière dont la communauté internationale combat ces actes. Nous saluons les progrès réalisés aux niveaux national, régional et international afin d'honorer l'obligation et les engagements découlant de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Nous nous félicitons que, depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme, des Gouvernements aient adopté des mesures législatives et administratives progressistes, qui feront date, pour lutter efficacement contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Surtout, nous remercions toutes celles et tous ceux qui valorisent et respectent le savoir et la contribution des personnes d'ascendance africaine à l'économie et à l'humanité dans le monde entier.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 laisse envisager un monde où seraient universellement respectés les droits humains, les libertés fondamentales, la dignité humaine, l'état de droit, la

justice, l'égalité, la non-discrimination, de même que la race, l'appartenance ethnique et la diversité culturelle, qui sont autant de conditions essentielles à la réalisation des objectifs de développement durable. Nous estimons que les États devraient renforcer la protection contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée en veillant à ce que toutes les personnes disposent de recours utiles et suffisants et aient le droit de saisir les tribunaux et d'autres instances nationales compétentes afin d'obtenir une réparation et une satisfaction équitables et suffisantes pour tout dommage résultant d'une telle discrimination.

Nous estimons que les réparations pour l'esclavage et le colonialisme doivent comprendre non seulement la justice et l'obligation de rendre des comptes pour les torts historiques, mais aussi l'élimination des séquelles dues à l'inégalité raciale, à la subordination et à la discrimination subies sous l'esclavage, l'apartheid et le colonialisme. Nous pensons que pour aller de l'avant, il faut donner aux populations des moyens d'action et assurer l'inclusion et l'égalité. Nous affirmons que le droit de tous les citoyens à une éducation de qualité contribue à créer des sociétés plus inclusives et plus équitables, où les nations entre elles et les personnes entre elles entretiennent des relations plus harmonieuses, et peut favoriser la compréhension mutuelle et le respect de la diversité culturelle, des droits humains et des libertés fondamentales de tous. La Déclaration et le Programme d'action de Durban encouragent, en outre, à inscrire dans les programmes d'enseignement l'histoire complète et véridique des Africains et des personnes d'ascendance africaine et la contribution qu'ils ont apportée.

Nous constatons que les moyens de subsistance traditionnels sont menacés dans de nombreux pays. Des personnes sont contraintes de quitter leurs terres ancestrales ou obligées de migrer vers les zones urbaines et ne peuvent plus pratiquer l'agriculture de subsistance, la pêche et d'autres activités traditionnelles. Parmi les différentes menaces qui pèsent sur leurs moyens de subsistance traditionnels figurent les immenses projets d'infrastructures et de développement, l'extraction des ressources et le tourisme, qui entraînent souvent le déplacement de communautés d'ascendance africaine. Ces communautés continuent de pâtir de fortes inégalités dans l'accès à un emploi adéquat. Le taux de chômage dans ces communautés est souvent supérieur à la moyenne nationale, et elles sont surreprésentées dans les emplois peu rémunérés. En raison de l'attitude discriminatoire de certains employeurs, elles ne

peuvent pas accéder à certains emplois ni bénéficier de conditions de travail équitables et de l'égalité salariale. Par ailleurs, en fonction des circonstances, elles sont plus souvent amenées à occuper des postes qui ne sont pas à la hauteur de leurs compétences ni de leur niveau d'éducation. De même, l'inégalité d'accès à l'éducation et à la formation contraint beaucoup de personnes d'ascendance africaine à exercer un emploi manuel ou de service mal rémunéré. Nous prenons note du rapport du Secrétaire général (A/75/561), où il affirme que, dans beaucoup de pays, les femmes et filles d'ascendance africaine sont employées à un travail domestique informel et risquent d'être victimes de discrimination, d'exploitation, de violence et de mauvais traitements. Les migrants d'ascendance africaine sont souvent contraints de travailler dans le secteur informel, synonyme de bas salaires et d'insécurité.

Nous tenons à rappeler à la communauté internationale l'engagement qu'elle a pris en 2013, lorsque l'Assemblée générale a décidé que la décennie allant de 2015 à 2024 serait la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (voir A/68/PV.72) et aurait pour thème « Personnes d'ascendance africaine : considération, justice et développement ». Le Groupe des États d'Afrique estime que cette Décennie est une occasion opportune et sans précédent de mettre en avant l'importante contribution des personnes d'ascendance africaine à nos sociétés et de proposer des mesures concrètes pour promouvoir l'égalité et lutter contre toutes les formes de discrimination.

Nous sommes préoccupés par le fait que les enfants d'ascendance africaine continuent d'être victimes du racisme ou de la discrimination à l'école. Certains programmes scolaires sont conçus pour véhiculer une image et des stéréotypes négatifs des personnes d'ascendance africaine et n'accordent pas suffisamment de place à leurs histoires, leurs cultures et leur contribution au développement. Les enfants d'ascendance africaine sont victimes de discrimination en raison de leurs coiffures et de leurs codes vestimentaires culturels ou traditionnels. Qui plus est, ils font l'objet de mesures disciplinaires bien plus fréquemment que les autres enfants et sont davantage susceptibles de se retrouver dans les classes ou les groupes d'élèves en difficulté. Tous ces éléments constituent des violations de leur droit fondamental à l'éducation.

Nous mettons en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le Programme d'action d'Addis-Abeba

et d'autres objectifs de développement arrêtés au niveau international. Nous devons nous engager en faveur d'un monde où les droits de l'homme, les libertés fondamentales, la dignité humaine, l'état de droit, la justice, l'égalité et le principe de non-discrimination sont universellement respectés.

Le Groupe est d'avis que cette Décennie est une occasion historique de redresser les torts du passé. Nous devons renforcer nos actions visant à lever les nombreux obstacles auxquels se heurtent chaque jour des millions de personnes dans toutes les régions du monde. Il nous faut durcir les lois qui interdisent la discrimination raciale et veiller à leur application. Nous devons promouvoir une meilleure connaissance de l'héritage culturel des personnes d'ascendance africaine et des nombreuses contributions fondamentales qu'elles ont apportées au progrès de l'humanité. Il importe aussi d'indiquer que l'on peut mieux aider les personnes d'ascendance africaine dans les domaines de l'entrepreneuriat, de la création et de l'innovation grâce à des programmes ciblés visant à stimuler la création et la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. Le renforcement des aptitudes linguistiques et des stratégies commerciales pourrait contribuer à rendre les moyens de subsistance traditionnels plus compétitifs et mieux adaptés au marché. L'aide fournie devrait viser l'égalité d'accès aux services financiers, dont les personnes d'ascendance africaine peinent souvent à bénéficier en raison de la discrimination qu'elles subissent.

Dans le programme d'activités de la Décennie internationale, les États sont instamment priés d'éliminer la pauvreté et l'exclusion et de permettre la pleine participation des personnes d'ascendance africaine, sur un pied d'égalité, tout au long de leur vie. Nous demandons aux États de prendre des mesures spécifiques pour mettre fin à la discrimination contre les femmes et les filles d'ascendance africaine. Ils peuvent également adopter des mesures spéciales, telles que des mesures d'action positive dans les domaines de l'éducation et de l'emploi, pour combler les inégalités persistantes. Nous sommes fermement convaincus que le levier le plus puissant dont dispose l'ONU pour mettre fin à la discrimination et au racisme structurel en son sein réside dans le recrutement et la promotion du personnel de l'ensemble de ses entités et mécanismes. Nous appelons le Secrétaire général et les fonctionnaires à tous les niveaux de direction à adopter des indicateurs transparents et universellement acceptables pour lutter contre le racisme dans la gestion des ressources humaines. Nous sommes également d'avis que les comités d'experts

et les analyses portant sur des questions relatives à l'Afrique devraient principalement faire intervenir des experts et des institutions de ce continent. Cela permettra de corriger le déséquilibre hiérarchique qui affecte la production des connaissances, lequel a pour effet de reléguer les habitants des pays du Sud au rôle d'informateurs locaux au service des analystes, même lorsqu'il s'agit de résoudre des problèmes qui touchent majoritairement les pays du Sud, et en particulier l'Afrique.

Nous sommes également préoccupés par le fait que le racisme, la xénophobie et la discrimination sont consciemment et inconsciemment intégrés dans les systèmes d'intelligence artificielle et les algorithmes de développement des entreprises et des États. Nous exhortons toutes les instances compétentes des Nations Unies à accorder une plus grande priorité à l'élaboration de normes souples et pratiques pour le développement de l'intelligence artificielle et des algorithmes, lesquelles devraient tenir compte de l'égalité raciale, de l'égalité femmes-hommes et de la diversité intellectuelle, culturelle et religieuse.

En conclusion, nous réaffirmons notre engagement en faveur de l'application intégrale et effective de la Déclaration de Durban et de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba. Nous réaffirmons que nous pouvons construire un monde juste, équitable, tolérant, ouvert et socialement inclusif pour tous si les besoins des personnes vulnérables sont satisfaits et si les victimes de violations des droits de l'homme résultant du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée se voient accorder, vu leur vulnérabilité, l'accès à la justice, à une protection et à des voies de recours effectives et appropriées, ainsi que le droit d'obtenir dûment réparation ou satisfaction pour tout préjudice subi du fait d'une telle discrimination.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique.

M. Ilyassov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord dire que le Groupe des États d'Asie et du Pacifique est profondément choqué par l'attaque meurtrière motivée par la haine et le racisme qui s'est produite à Atlanta. Il s'agit de l'exemple le plus récent et le plus frappant de la réalité dépeinte par l'orateur principal aujourd'hui, à savoir que si nous n'agissons pas et ne nous unissons pas, le racisme nous tuera toutes et tous.

C'est un grand honneur pour moi, Monsieur le Président, de m'exprimer au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique à la séance commémorative que vous avez convoquée à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, qui met l'accent sur l'accélération des progrès dans la réalisation des objectifs de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024).

Tout d'abord, le Groupe réaffirme collectivement la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la Déclaration et le Programme d'action de Durban et condamne toutes les formes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui y est associée, ainsi que les discours et les crimes de haine, la violence et l'hostilité. Nous réaffirmons également que le Groupe des États d'Asie et du Pacifique est pleinement attaché aux trois objectifs de la Décennie internationale, à savoir la reconnaissance, la justice et le développement, lesquels doivent être poursuivis avec plus de vigueur durant les cinq dernières années de la Décennie.

La région de l'Asie et du Pacifique compte 55 pays aux caractéristiques démographiques très différentes. Elle comprend certains des plus grands et des plus petits pays du monde, représente 56 % de la population mondiale totale et ses vastes territoires couvrent 22 % de la surface de la terre. Nos populations sont, par conséquent, très diverses et l'on y retrouve tous les groupes ethniques, et toutes les races, religions et cultures du monde. Nos pays sont attachés à la justice et à l'égalité pour tous et veillent à ce que le mot d'ordre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 – ne laisser personne de côté – s'applique à toute l'humanité. Nous sommes prêts à collaborer pour remédier aux inégalités existant aux niveaux national et international en prenant des mesures pragmatiques, comme la mise en œuvre du Programme 2030 et des différentes résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil des droits de l'homme visant à instaurer un ordre mondial démocratique et équitable. Cela est particulièrement important au lendemain de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Il est donc essentiel de se pencher sur la question de la soutenabilité et de l'allègement de la dette et d'accroître la participation des pays en développement au sein de l'Organisation mondiale du commerce, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et d'autres organisations internationales, afin de promouvoir un commerce multilatéral et une économie mondiale

équitable, en accordant une attention particulière aux pays en développement sans littoral, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement.

Tout aussi essentielles sont les activités d'éducation et de sensibilisation du public mises en œuvre en coordination avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ses rapporteurs spéciaux, le Conseil des droits de l'homme et le Département de la communication globale de l'ONU afin de lutter contre les préjugés d'extrême droite, la stigmatisation et les stéréotypes nuisibles. Les membres du Groupe des États d'Asie et du Pacifique poursuivront leurs efforts visant à appliquer la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ainsi qu'à élaborer et adopter des documents permettant d'atteindre l'objectif à long terme, qui est d'établir une instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine et de la doter, éventuellement, d'un fonds de contributions volontaires.

Dans le monde interconnecté qui est le nôtre, les médias sociaux sont devenus un outil de promotion de la haine raciale et de la discrimination. Si cette tendance n'est pas maîtrisée, elle pourrait mettre en péril la cohésion sociale dans le monde entier. Les États doivent redoubler d'efforts pour prévenir et combattre la haine et la discrimination raciales. Nous devons également mener des actions efficaces pour sensibiliser davantage les communautés nationales et internationale aux séquelles de l'esclavage et du colonialisme en matière de discrimination raciale.

En conclusion, le Groupe des États d'Asie et du Pacifique restera un partenaire fiable dans l'action multilatérale visant à lutter contre toutes les formes de racisme, d'injustice et de discrimination et à construire une société qui honore, respecte et défend la dignité de toutes les personnes, sans distinction de race.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'État plurinational de Bolivie, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Pary Rodríguez (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous exprimer notre profonde gratitude pour avoir convoqué la présente séance plénière commémorative de l'Assemblée générale à l'occasion de la Journée

internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, qui est célébrée chaque année depuis 1966. Je voudrais remercier le Secrétaire général, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et le Président-Directeur général de l'Africa Center pour leur participation à la séance d'aujourd'hui.

En 2020, la séance commémorative organisée à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale a été reportée en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Il y a exactement un an qu'a éclaté la pandémie qui s'est avérée être un défi mondial majeur, non seulement parce qu'elle a provoqué des maladies graves et des décès dans le monde entier, mais aussi parce qu'elle a entraîné une récession économique mondiale qui a aggravé la pauvreté et nuï aux personnes vulnérables. Les pays en développement ont été les plus durement touchés, ce qui a encore exacerbé les inégalités au sein de nos pays et entre eux.

Cette situation difficile a mis en évidence que beaucoup reste à faire pour éradiquer complètement toutes les formes de discrimination raciale, de racisme et de xénophobie. L'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée doit être une priorité de l'Organisation. Nous déplorons la persistance et la résurgence, dans de nombreuses régions du monde, des fléaux que sont le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, lesquels visent souvent les migrants et les réfugiés, ainsi que les personnes d'ascendance africaine, et nous sommes préoccupés par le fait que certains dirigeants et partis politiques aient favorisé un tel environnement. Nous réaffirmons les engagements pris à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, ainsi que la nécessité de mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Durban, qui prescrivent des mesures globales pour lutter contre toutes les formes de racisme. Nous réaffirmons également notre soutien à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine(2015-2024), qui a été proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/237.

Nous sommes conscients que la tolérance des différences culturelles, ethniques, raciales et religieuses est indispensable à une paix pérenne ainsi qu'à l'entente et l'amitié durables entre peuples, nations, civilisations, cultures et individus. Nous sommes également conscients que les femmes sont touchées de manière

disproportionnée, puisqu'elles souffrent de formes multiples et croisées de discrimination, parmi lesquelles la discrimination raciale et la discrimination fondée sur le sexe. C'est pourquoi les membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes estiment que l'ONU et la communauté internationale doivent accélérer l'action menée en faveur de l'égalité des sexes, de la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité, et de l'autonomisation des femmes et des filles dans tous les domaines, et ce tout au long de leur vie.

Les États ont entrepris nombre d'efforts et d'initiatives pour lutter contre la discrimination raciale, la ségrégation, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour garantir à toutes les personnes, sans discrimination aucune, la pleine jouissance des droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que des droits civils et politiques. Malheureusement, en dépit de ces efforts, des millions d'êtres humains sont toujours victimes du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, y compris de leurs formes et manifestations contemporaines, qui revêtent parfois un tour extrêmement violent. En outre, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 traduit l'aspiration à un monde où les droits de l'homme, la dignité humaine, l'état de droit, la justice, l'égalité et la non-discrimination sont universellement respectés. Dans le cadre de notre engagement, nous ne devons laisser personne de côté. Nous ne devons pas oublier que le développement durable n'est possible que s'il est inclusif.

Notre région est multiethnique, multiculturelle et multilingue. Nos pays comprennent des populations diverses issues de différentes origines ethniques, y compris des peuples autochtones qui continuent de se heurter au racisme et à la discrimination. Cette diversité fait notre force et notre richesse. Nous affirmons donc que les droits humains des personnes, dans toute leur diversité, doivent être respectés et protégés. Nous exhortons les États à renforcer la coopération et les partenariats pour promouvoir la tolérance, l'inclusion et le respect de la diversité, en vue de trouver un terrain commun entre les civilisations et au sein de chaque civilisation afin de faire face aux défis communs se dressant devant l'humanité, défis qui menacent les valeurs partagées et les droits de l'homme universels.

Enfin, la pandémie de COVID-19 est venue nous rappeler que ce n'est qu'en collaborant dans un esprit de solidarité que nous pourrons faire face efficacement aux conséquences de cette crise et à tous les problèmes

mondiaux de notre époque. Tout en tenant compte de notre diversité, nous devons rester interconnectés et faire preuve de solidarité et de respect envers toutes et tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M. Hawke (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

La séance d'aujourd'hui nous rappelle avec force que plus de 50 ans après l'adoption de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, le racisme et la xénophobie continuent de sévir dans le monde entier. Bien que nous ayons réalisé de grands progrès depuis l'adoption de la Convention en 1965, l'année écoulée nous a montré que, trop souvent, des individus, des sociétés et des gouvernements font preuve d'intolérance, de racisme, de discrimination et de xénophobie, en particulier en temps de peur et de crise.

La crise de la maladie à coronavirus (COVID-19) a touché tout le monde, mais pas dans la même mesure. La pandémie de COVID-19 a révélé les fractures sociales et politiques qui divisent les communautés, car, comme nous l'avons constaté, face à la peur, d'aucuns ont réagi de manière raciste et discriminatoire. Elle a également mis en évidence et creusé les inégalités existantes entre les personnes appartenant à différents groupes. Plus important encore, la COVID-19 a eu une incidence disproportionnée sur les peuples autochtones, ainsi que sur l'ensemble des membres des autres minorités raciales, ethniques, religieuses ou linguistiques. Elle a également mis en lumière la façon dont la discrimination raciale se conjugue à d'autres formes de préjugés. Dans certains endroits, ces personnes ont été davantage exposées au virus tout en ayant moins accès aux soins de santé. En outre, les personnes les plus susceptibles d'être touchées par la crise sanitaire sont aussi celles qui pâtissent le plus de la récession économique qui en découle. Nous avons malheureusement constaté que la propagation du virus est allée de pair avec la propagation de la désinformation, de la xénophobie et du racisme à l'encontre des personnes appartenant à des groupes minoritaires et marginalisés dans le monde

entier, notamment les étrangers et les personnes exposées à de multiples formes de discrimination.

Le racisme n'est pas un phénomène nouveau. Cependant, la crise de la COVID-19 a mis à nu son ampleur et ses conséquences inacceptables. Nous ne pouvons en aucun cas faire preuve de tolérance à l'égard des personnes racistes et xénophobes. En ce qui concerne le thème de cette année, nous aimerions profiter de l'occasion pour saluer tous ceux qui se sont montrés solidaires du mouvement Black Lives Matter. La volonté de changement exprimée par les mouvements de protestation contre le racisme apparus l'année dernière est puissante, et nous devons en tirer parti pour lutter dans nos sociétés contre la discrimination et le racisme systémiques qui sont présents dans nos institutions chargées du maintien de l'ordre, nos institutions judiciaires, nos systèmes de santé, nos économies et nos systèmes politiques.

Nous pensons que la diversité, la compréhension et le respect sont des pierres angulaires de la paix et de la prospérité. L'ignorance est le terreau de l'intolérance. Nous devons nous engager collectivement à faire advenir une culture mondiale fondée sur la compréhension mutuelle et le dialogue, qui intègre toute la gamme des perspectives différentes, tout en célébrant la diversité de pensée, des histoires et de croyance. Notre engagement en faveur du respect, de la promotion et de la protection des droits de l'homme doit être le fondement de notre action. Ensemble, nous devons reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19. Nous devons bâtir un avenir qui favorise l'inclusion, la diversité et le dialogue, un avenir où tous les membres de la société sont égaux et où le racisme appartient au passé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du pays hôte, les États-Unis d'Amérique.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance pour commémorer cette Journée importante. Je remercie également le Secrétaire général, la Haute-Commissaire aux droits de l'homme et M. Iweala d'exhorter chacun d'entre nous à agir davantage pour éliminer la discrimination raciale, où qu'elle se manifeste et quels qu'en soient les auteurs.

Cette séance, cette commémoration, revêt un caractère très personnel pour moi. Je suis une personne d'ascendance africaine. Mais surtout, je suis une

descendante d'esclaves. Mon arrière-grand-mère Mary Thomas, née en 1865, était l'enfant d'un esclave. Il n'y a que trois générations qui me séparent d'elle. J'ai grandi dans le sud des États-Unis où régnait la ségrégation. J'étais transportée en bus dans une école ségrégationniste et, le week-end, le Ku Klux Klan brûlait des croix sur les pelouses de notre quartier. Quand j'étais au lycée, une petite fille que je gardais m'a demandé si j'étais une « négresse », parce que son père avait utilisé ce mot en parlant de moi.

Je connais le visage hideux du racisme. Je vis le racisme. J'ai été victime de racisme. Et j'ai survécu au racisme. Ce processus m'a appris une vérité élémentaire. Le racisme n'est pas le problème de la personne qui le subit. Celles et ceux d'entre nous qui sont victimes du racisme ne peuvent et ne doivent pas l'intérioriser, malgré les conséquences qu'il peut avoir sur notre vie quotidienne. Nous devons combattre chaque acte de racisme, peu importe qui il vise. Le racisme est le problème des racistes, et c'est le problème de la société qui les engendre. Dans le monde d'aujourd'hui, c'est-à-dire dans toutes les sociétés, et dans tant de nos communautés et de nos pays, le racisme est endémique. Il y est ancré, il les gangrène et il perdure, empire et se propage, car de nombreux responsables laissent faire. D'autres détournent le regard et prétendent qu'il n'y a pas de racisme, mais telle une tumeur, si on le néglige, il se développe.

Aujourd'hui, nous commémorons notre engagement commun à mettre fin à toute discrimination raciale et nous faisons le bilan de nos efforts à l'occasion de l'examen à mi-parcours de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024). En Amérique, cet examen implique de prendre en compte notre lourd passé lié à l'esclavage traditionnel. Il y a environ 400 ans, des esclaves africains ont été débarqués de force sur les côtes de la colonie de Virginie. Il y a deux ans, le projet 1619 a braqué les projecteurs sur cet anniversaire et a remis les conséquences de l'esclavage et les contributions des Afro-Américains au centre de notre histoire et de notre récit national. Comme l'expliquait le projet, l'esclavage est le péché originel de l'Amérique. Il a inscrit la suprématie blanche et l'infériorité noire dans nos textes et principes fondateurs. Le Legacy Museum d'Alabama retrace cette histoire, et j'encourage toutes celles et tous ceux qui ne l'ont pas fait à aller le visiter. Ses expositions mettent en évidence le lien direct entre l'esclavage, les lynchages, la ségrégation et l'incarcération de masse et illustrent cette histoire épouvantable et ses répercussions sur notre peuple aujourd'hui.

Néanmoins, même si l'esclavage est notre péché originel, l'Amérique n'est pas la source originelle de l'esclavage. D'autres partagent notre honte. L'esclavage a existé partout dans le monde. Les Africains ont réduit en esclavage d'autres Africains bien avant l'existence des colons américains. Et malheureusement, dans de nombreux endroits du monde, l'esclavage est, aujourd'hui encore, une réalité. Comme l'affirme l'universitaire Isabel Wilkerson, de tout temps, les humains se sont classés selon leur valeur, en opposant la suprématie présumée d'un groupe à l'infériorité présumée des autres. En Amérique, cela prend de nombreuses formes. La principale d'entre elles, c'est le suprémacisme blanc dont nous avons hérité. Cette année, les meurtres insensés de George Floyd, de Breonna Taylor et de tant d'autres Noirs américains ont fait naître des revendications de justice raciale, un mouvement qui s'est répandu dans le monde entier : Black Lives Matter. Et, comme la vie des personnes noires compte, nous devons lutter contre le suprémacisme blanc à la moindre occasion, ce qui suppose de s'intéresser également à d'autres types de haine.

Le Federal Bureau of Investigation a signalé une recrudescence des crimes de haine au cours des trois dernières années, en particulier contre les Latino-Américains, les sikhs, les Américains de confession musulmane et juive et les immigrants. D'après les données les plus récentes, les crimes de haine ont atteint un niveau inégalé depuis plus d'une décennie. Or, ces chiffres ne rendent même pas compte du harcèlement, de la discrimination, de la brutalité et de la violence que les Américains d'origine asiatique subissent depuis l'apparition de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La fusillade de masse d'Atlanta n'est que le dernier exemple en date de ces horreurs. À la demande du Président Biden, la Mission permanente des États-Unis auprès de l'ONU a mis son drapeau en berne pour honorer la mémoire des victimes de cette tragédie effroyable et insensée. Il est extrêmement important que nous soyons solidaires, unis contre ce fléau. L'unité fait notre force, tandis que les divisions et les préjugés des uns et des autres nous desservent tous.

Nous devons également reconnaître que le racisme est loin d'être propre à l'Amérique. Au cours de mes quatre décennies de service dans le corps diplomatique des États-Unis sur quatre continents, j'ai été victime de racisme d'innombrables fois à l'étranger : des fouilles trop zélées dans les aéroports au profilage racial de mon fils par la police, en passant par le fait de devoir attendre que les clients blancs soient installés

pour avoir une table dans un restaurant. Le racisme reste un défi quotidien, où que nous soyons. Et pour des millions de personnes, c'est plus qu'un défi. C'est un danger mortel, comme en Birmanie, où un nombre effarant de Rohingya et d'autres personnes ont été opprimés, maltraités et tués, ou comme en Chine, où le Gouvernement commet un génocide et des crimes contre l'humanité à l'encontre des Ouïghours et des membres d'autres groupes ethniques et religieux minoritaires dans le Xinjiang.

La prévalence et l'omniprésence de la discrimination raciale pourraient laisser croire que la situation est désespérée. Mais je tiens à être claire. Je garde espoir parce que j'ai vu comment les communautés et les pays peuvent évoluer et que j'ai été témoin de progrès au cours de ma vie. Je ne suis qu'un exemple de ce dont l'espoir et la force sont capables. Après tout, la descendante d'esclaves que je suis se tient aujourd'hui devant l'Assemblée en tant que Représentante permanente des États-Unis auprès de l'ONU. Au vu de mes débuts dans la vie – née dans la pauvreté de parents sans instruction –, cette situation n'était pas prévisible. Alors, je demande : que pouvons-nous faire pour favoriser le changement et pour que les victimes du racisme ne perdent pas espoir ? Nous ne pouvons pas contrôler la haine que ressentent les gens. Mais nous pouvons changer les règles qui leur permettent d'y laisser libre cours. C'est pour cette raison que je suis ici, c'est pour cette raison que la Vice-Présidente Kamala Harris est venue à l'ONU cette semaine, et c'est pour cette raison que le Cabinet du Président Biden est le plus diversifié de l'histoire des États-Unis et qu'on y trouve le premier autochtone d'Amérique jamais nommé à un poste ministériel.

Nous pouvons transformer nos communautés et nos gouvernements pour qu'ils reflètent nos aspirations les plus élevées, même si certaines personnes ne sont toujours pas à la hauteur. Nous pouvons agir. Et, au sein de l'Administration Biden-Harris, nous le faisons. Au cours de ses 60 premiers jours de mandat, le Président a fait de l'action une priorité, qu'il s'agisse de remédier à la discrimination raciale en matière de logement, de fermer les prisons privées peuplées de jeunes hommes à la peau noire ou foncée, de respecter la souveraineté des tribus autochtones d'Amérique ou de lutter contre la xénophobie et la discrimination dont sont victimes les Asiatiques, des Américains d'origine asiatique et les habitants des îles du Pacifique.

En outre, l'Administration Biden-Harris est consciente que la pandémie de COVID-19 et la crise économique ont nui de façon disproportionnée aux membres des minorités raciales et ethniques. C'est pourquoi nous avons pris des mesures, notamment des mesures relatives à la mise en place de fonds de secours d'urgence, à l'amélioration de l'accès à une nourriture nutritive et aux remboursements des prêts étudiants fédéraux qui, nous le savons, aideront particulièrement les personnes à la peau noire et foncée. Soyons clairs, ce n'est qu'un début. L'élimination de la discrimination raciale, en particulier dans notre système de justice pénale, sera toujours une priorité du Président et de l'ensemble de l'Administration Biden-Harris. Nous appelons les autres pays à se joindre à nous.

Nous avons invité tous les pays à ratifier et appliquer la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Après tout, il s'agit de façonner l'avenir que nous souhaitons pour nos enfants, nos petits-enfants et leurs petits-enfants. Ils exigent déjà que nous fassions mieux. Ils proposent de nouvelles idées et revendiquent des mesures progressistes. Ils attendent plus de leurs représentants politiques et de leurs gouvernements, et ils descendent dans la rue pour réclamer le changement. Ils proclament que la vie des personnes noires compte, et ils ont raison. Ils scandent « This is what democracy looks like » (La démocratie, c'est ça), et ils ont raison. C'est la méthode américaine. Nous avons des défauts, d'importants et graves défauts, mais nous en parlons, nous nous efforçons de les corriger, et nous persévérons, dans l'espoir de laisser le pays en meilleur état que nous l'avons trouvé.

Nous pouvons faire de même à l'échelle multilatérale. Dénonçons le racisme et la discrimination raciale endémiques dans toutes les sociétés du monde. Continuons à oeuvrer résolument à l'éradication de cette discrimination et de cette gangrène qui sapent les fondements de nos sociétés. En ce jour consacré à l'élimination de la discrimination raciale, alors que nos drapeaux sont en berne, faisons en sorte de laisser à nos enfants un monde avec moins de haine, mais avec plus d'espoir. Donnons-leur un avenir, un avenir exempt de peur et de violence. C'est l'héritage que j'aimerais qu'on leur lègue.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Secrétaire général doit partir, car il a d'autres engagements. Je le remercie d'avoir pris le temps de se joindre à nous ce matin.

Je donne maintenant la parole au représentant du Costa Rica, qui va s'exprimer au nom du Système d'intégration de l'Amérique centrale.

M. Carazo (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Au nom des États membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), à savoir le Belize, la République dominicaine, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua, le Panama et mon propre pays, le Costa Rica, je voudrais exprimer toute notre gratitude pour la convocation de la présente séance opportune qui donne lieu à une réflexion indispensable. Nous remercions également le Secrétaire général et la Haute-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme pour leurs déclarations.

Les États membres du SICA s'unissent à la commémoration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars, et réaffirment que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits et qu'ils sont résolus à promouvoir la pleine inclusion de toutes les personnes dans nos sociétés, sans distinction de race, de nationalité ou d'origine ethnique, afin que leur région et le monde soient exempts de discrimination raciale.

Les populations de notre région sont mult ethniques et multiculturelles. Nos sociétés profitent de la richesse de la diversité de nos peuples. Nous reconnaissons que favoriser la pleine participation et la contribution de tous nos peuples est une étape importante vers la réalisation des objectifs de développement durable. À cet égard, les pays de notre région sont fermement convaincus qu'on ne peut parvenir au développement durable qu'à condition qu'il serve les intérêts de toutes et tous. Cependant, en réalité, la capacité de nombreux êtres humains à jouir pleinement de leurs droits humains dépend de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur nationalité ou de leur statut migratoire. Notre région rejette toutes les formes de racisme, de xénophobie, de discrimination et d'intolérance qui y est associée.

La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale nous fournit une base juridique pour adopter

« toutes les mesures nécessaires pour l'élimination rapide de toutes les formes et de toutes les manifestations de discrimination raciale et à prévenir et combattre les doctrines et pratiques racistes ».

Toutefois, l'importance de cet instrument juridique dépend de l'accomplissement par les États de leur devoir moral d'aller au-delà de ses dispositions et d'adopter une démarche volontariste en vue de l'élimination de toutes les formes de discrimination.

Notre région rappelle que le racisme est une source de préoccupation pour tous les peuples et pays et qu'il incombe à la communauté internationale de contribuer à son élimination par tous les moyens possibles. Nous trouvons préoccupant que le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée continuent de nuire à la pleine jouissance des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement, ainsi qu'à la promotion des stratégies, des programmes, des politiques et des lois nationales qui favorisent la pleine jouissance de ces droits fondamentaux.

Les États membres du SICA condamnent avec la plus grande fermeté la persistance et la résurgence des fléaux du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée dans de nombreuses régions du monde, et ils s'engagent à prendre des mesures concrètes pour prévenir et condamner de tels agissements. On estime à 30 le nombre de groupes de personnes d'ascendance africaine présents en Amérique centrale, ce qui représente 18 % de la population totale de la région. Dès lors, l'inclusion des personnes d'ascendance africaine est importante pour que nos sociétés soient plus justes et plus équitables. Nous nous engageons donc à promouvoir la mise en œuvre de politiques publiques et de stratégies de développement nationales et locales qui contribuent à améliorer les conditions de vie des personnes et des communautés d'ascendance africaine, en y intégrant une perspective de genre, ainsi que des perspectives interculturelles, intergénérationnelles et intersectionnelles, afin que nous puissions répondre aux besoins spécifiques des femmes d'ascendance africaine. Nous pensons que le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée que subissent les femmes et les filles sont spécifiques, et nous convenons de la nécessité d'associer pleinement et efficacement celles-ci à la lutte contre le racisme.

Nos pays reconnaissent que l'éducation aux droits humains ainsi que le respect et la promotion de la diversité culturelle jouent un rôle essentiel dans la prévention et l'élimination du racisme et de la discrimination raciale et que des mesures d'action positive sont indispensables pour réduire et corriger les disparités et les inégalités. Il faut notamment prendre des mesures

pour accélérer l'inclusion sociale, combler les écarts en matière d'accès à l'éducation et à l'emploi, ainsi que pour promouvoir l'accès à la justice et veiller à ce que les personnes d'ascendance africaine puissent effectivement exercer leur droit d'accès à la justice au sein de leurs systèmes judiciaires.

Nous réaffirmons également notre engagement indéfectible en faveur de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, que l'ONU a proclamée en se fondant sur la reconnaissance, la justice et le développement, afin de garantir la pleine réalisation des droits humains et des libertés fondamentales des personnes d'ascendance africaine. En outre, nos pays se félicitent de la décision de convoquer la présente séance de l'Assemblée générale afin d'établir, durant sa soixante-quinzième session, une instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine, qui permette une large participation du public et de la société civile au dialogue que les États et les autres acteurs concernés ont engagé sur la question de la réalisation des droits des personnes d'ascendance africaine. Nos pays s'engagent à poursuivre, au niveau national, la réalisation des objectifs et les actions qui entrent dans le cadre de la Décennie au cours des années qui restent avant sa clôture. Nous appelons les entités des Nations Unies et les organisations internationales et régionales, ainsi que la société civile, le secteur privé et tous les acteurs, à y contribuer pleinement et à intensifier leurs efforts de lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. En outre, nous demandons une augmentation des ressources allouées à la mise en œuvre efficace du programme d'action et des activités de la Décennie au sein du système des Nations Unies. Notre région est déterminée à poursuivre ses efforts et à renforcer la coopération avec tous les États Membres de l'ONU pour lutter contre la discrimination raciale et toutes les formes de discrimination.

À titre national, je voudrais rappeler la déclaration de la Représentante permanente du Tchad, M^{me} Ammo Aziza Baroud, qui, s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, a notamment mentionné les personnes d'ascendance africaine qui vivent dans nos sociétés et contribuent à leur développement. Nous leur devons beaucoup, et nous devons donc nous efforcer de leur rendre ce qu'ils nous donnent. Nous nous réjouissons également à l'idée de collaborer avec l'Ambassadrice Baroud pour faciliter la mise en œuvre de la résolution 73/262, relative à la création d'une instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine au sein du système des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal, qui va s'exprimer au nom de l'Union européenne.

M. Duarte Lopes (Portugal) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

J'ai le plaisir de prendre la parole devant l'Assemblée générale à l'occasion de la commémoration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, qui vient nous rappeler que les problèmes liés au racisme et à la xénophobie persistent dans le monde entier et que tous les États Membres ont le devoir collectif de promouvoir et de protéger les droits de l'homme, notamment en luttant contre les actes de discrimination et de violence qui visent des personnes en raison de leur race.

Le racisme est un fléau mondial. Aucun pays ni aucune région n'est à l'abri de ce phénomène, et nous nous devons d'agir pour l'éliminer. La pandémie actuelle de maladie à coronavirus a exacerbé les inégalités existantes et a touché de manière disproportionnée les personnes en situation de vulnérabilité. L'Union européenne appuie la mise en œuvre effective de l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général, ainsi que le leadership dont il fait preuve en plaçant les droits de l'homme au cœur de l'action contre la pandémie.

L'existence de la discrimination raciale fait obstacle à la jouissance effective et sans restrictions des droits humains, fragilise la démocratie et nuit à la participation pleine et effective de toutes les personnes à la vie politique et publique. Dans l'Union européenne, la discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique est interdite, et nous prenons des mesures pour éliminer toutes les formes de racisme et de discrimination raciale, en gardant à l'esprit notre devise, Unie dans la diversité.

À cet égard, le premier Sommet européen contre le racisme, qui se tient aujourd'hui, marque le lancement du plan d'action européen contre le racisme présenté en septembre. L'Union européenne continuera de s'opposer fermement à toutes les formes de discrimination, notamment celles fondées sur le sexe, la race, l'origine ethnique ou sociale, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Nous rejetons toute forme d'incitation à la violence et à la haine et tout discours de haine, en ligne ou hors ligne.

Le racisme, sous toutes ses formes, doit être combattu de manière globale par la mise en œuvre de mesures efficaces aux niveaux national, régional et international, en particulier en ratifiant et en appliquant la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, qui demeure le fondement universel des actions visant à prévenir, combattre et éradiquer le racisme.

M^{me} Rodríguez Abascal (Cuba) (*parle en espagnol*) : La Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale doit être une journée de réflexion. Une plus grande volonté politique et une coopération internationale renforcée sont indispensables pour atteindre les objectifs fixés à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, une conférence historique, qui s'est tenue à Durban il y a 20 ans. Cependant, nous assistons à une vague inquiétante de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de discours de haine à l'encontre des migrants et des personnes d'ascendance africaine.

Cuba est fière d'être une nation monoethnique et multiraciale, ce qui constitue une force de notre identité nationale. Dans notre pays, il y a du sang amérindien, européen, africain et asiatique. L'immense majorité de notre population est issue du métissage, de même que nos traditions, nos coutumes, nos croyances religieuses et notre culture populaire. Depuis le triomphe de la Révolution, notre pays a connu un processus de transformation radicale visant à éliminer les causes profondes du racisme et de la discrimination raciale institutionnalisées. L'ensemble des mesures adoptées dans les domaines juridique, économique, éducatif, culturel et social au cours des six décennies qui ont suivi la révolution ont permis d'obtenir d'importants résultats dans la lutte contre le racisme et la discrimination.

Cependant, malgré les progrès considérables que nous avons accomplis, des préjugés raciaux subsistent dans le comportement et les attitudes de certaines personnes. C'est pourquoi, afin de disposer d'un instrument global pour résoudre ce problème, nous avons adopté en novembre 2019 un programme national de lutte contre le racisme et la discrimination raciale, qui est coordonné par une commission gouvernementale dirigée par le Président de la République. Il vise notamment à déterminer les causes de la discrimination et les actions propres aux régions et aux différents secteurs sociaux qui peuvent être entreprises, à promouvoir et faire connaître notre héritage africain et à encourager

le débat public sur les questions raciales, ainsi que leur visibilité dans les médias. Ces efforts sont conformes aux obligations qui nous incombent en tant qu'État partie à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, aux engagements pris dans la Déclaration et le Programme d'action de Durban et à l'objectif commun de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine.

M. Taborat (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation se réjouit de participer à cette séance commémorative visant à marquer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, comme énoncé dans la résolution 75/237 de 2020.

L'Indonésie a conscience que cet événement revêt une grande importance. La présente séance se déroule dans un contexte de montée du racisme et de la discrimination raciale, qui est favorisée par l'utilisation irresponsable d'Internet, dont des fanatiques se servent pour diffuser des messages racistes et xénophobes. À cet égard, il est inquiétant de constater que ce ne sont pas les mécanismes ni les engagements en la matière qui font défaut à la communauté internationale, mais que celle-ci doit se montrer plus déterminée que jamais à renforcer et mettre en œuvre les engagements nationaux et internationaux. Dans ce contexte, ma délégation estime que la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale et la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine sont essentielles pour préserver la dynamique et les acquis de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, tenue en 2001. Il ne suffit pas de se contenter de condamner le racisme ou les manifestations de racisme, quelles qu'elles soient. Nous devons agir et montrer que nous tenons nos engagements.

L'Indonésie est une nation multiethnique, multilingue et multiculturelle. Notre mosaïque de peuples, qui est le résultat de notre longue tradition de tolérance et de solidarité, ainsi que de notre lutte de plusieurs siècles pour l'indépendance et contre le colonialisme et l'impérialisme, nous remplit de fierté. Au fil des ans, nous avons fait de la diversité des peuples de notre archipel, qui est le plus grand du monde, une source d'unité et de force. Du fait de notre histoire particulière, nous sommes fiers de la grande importance que nous attachons à la bonne mise en œuvre des engagements de la Décennie internationale et de la solidarité dont nous

faisons preuve à cette fin. L'Indonésie est également fière du bilan de son action en faveur de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, qui se manifeste dans les actions que nous menons au niveau national et dans notre participation dans les instances et mécanismes qui traitent de cette question.

À l'instar du Secrétaire général, de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres orateurs qui se sont exprimés avant moi, ma délégation réaffirme également le lien entre les séquelles de l'esclavage et le racisme, la discrimination raciale, la pauvreté, les inégalités et d'autres causes profondes qui continuent d'empêcher les personnes d'ascendance africaine d'exercer leur droit au développement. À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale et de l'examen à mi-parcours de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, ma délégation réitère son appel à multiplier les mesures visant à faire connaître les cultures des peuples africains, ainsi que leurs contributions au développement de nombreuses autres cultures, en dépit des difficultés qu'ils rencontrent, la discrimination n'en étant qu'un exemple.

Ma délégation réaffirme une fois de plus le ferme engagement de l'Indonésie à éliminer toutes les formes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, y compris sur les plateformes en ligne, où qu'elles se cachent.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous remercier d'avoir organisé la présente séance, qui contribue à attirer davantage l'attention sur la lutte contre la discrimination raciale. Compte tenu de l'importance capitale de cette question, je tiens à faire la déclaration suivante à titre national. Malheureusement, le Groupe des États d'Europe orientale n'est pas parvenu à s'entendre sur une déclaration commune, en raison de ce qui semble être un avis divergent sur le rapport direct entre les droits de l'homme et l'élimination de la discrimination raciale.

(l'orateur poursuit en espagnol)

Je salue la décision de consacrer la présente séance à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine. En tant que Membre fondateur de l'ONU, l'Ukraine a participé activement au processus de décolonisation, et je voudrais saisir cette occasion pour exprimer une fois de plus notre solidarité avec les personnes d'ascendance africaine. Aujourd'hui, en Ukraine, il y a des Ukrainiens et des Ukrainiennes

célèbres qui sont d'ascendance africaine : un député, des journalistes, des vedettes de la chanson, des personnes du monde de la culture et des universitaires.

J'estime qu'il est de la plus haute importance de favoriser la concrétisation de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales des personnes d'origine africaine. Voilà pourquoi l'Ukraine a parrainé la résolution 75/170, qui a institué la Journée internationale des personnes d'ascendance africaine. Je tiens à remercier notre ami l'Ambassadeur Rodrigo Carazo pour le rôle moteur qu'il a joué dans l'adoption de cette importante résolution, ainsi que le Costa Rica pour son rôle actif dans la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit.

Je tiens à réaffirmer la volonté de mon État de continuer à coopérer pleinement à la protection et à la promotion des droits humains, notamment des personnes d'ascendance africaine, et à l'élimination de toutes les formes d'intolérance. Nous avons, en outre, conscience que la question de la discrimination raciale reste une priorité pour l'Union africaine, comme le prévoit l'article 2 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, un texte historique dont on commémorera en juin le quarantième anniversaire de l'adoption. Je rappelle également à l'Assemblée que Nelson Mandela a dit un jour que « Personne ne naît en haïssant une autre personne à cause de la couleur de sa peau, de ses origines ou de sa religion. »

(l'orateur reprend en anglais)

L'ONU repose sur le principe selon lequel la discrimination entre les êtres humains pour des motifs fondés sur la race, la couleur ou l'origine ethnique est un obstacle aux relations amicales et pacifiques entre les nations et est susceptible de troubler la paix et la sécurité entre les peuples ainsi que la coexistence harmonieuse.

Nous avons accompli des progrès considérables dans la lutte mondiale contre le racisme et la discrimination raciale au cours des dernières décennies. Malheureusement, la discrimination raciale est toujours une réalité dans le monde. Les crimes contre l'humanité et la persécution des peuples persistent. L'intolérance et la discrimination conduisent à la violence et aux conflits. En outre, la pandémie de maladie à coronavirus a encore aggravé les problèmes auxquels nous sommes confrontés. Nous devons donc renforcer l'action que nous menons de concert pour combattre l'intolérance, ainsi que pour protéger celles et ceux qui, partout dans le monde, continuent d'être victimes d'une forme de

discrimination, quelle qu'elle soit. À cet égard, il est fondamental de garantir l'application effective et intégrale de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Mon pays est résolu à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention, et il attend des autres États parties qu'ils fassent de même. Par exemple, nous attendons avec intérêt la mise en œuvre des mesures conservatoires dans l'affaire portée devant la Cour internationale de Justice qui nous oppose à la Fédération de Russie au sujet de l'application de la Convention.

Ayant tiré les enseignements de la Grande Famine de 1932-1933 (Holodomor), de la déportation, de la Seconde Guerre mondiale, de l'Holocauste et de la terreur soviétique, l'Ukraine a fait de la promotion de la tolérance, du respect mutuel et de la compréhension au sein de la société un fondement de sa politique étatique. Je suis convaincu que le monde ne pourra enregistrer des avancées dans la lutte mondiale contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme, l'intolérance et toutes les formes de discrimination que si tous les acteurs concernés redoublent d'efforts et prennent les mesures qui s'imposent à cet égard.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Le racisme est une menace pour la paix, la stabilité et le développement internationaux et, en tant que tel, c'est un ennemi public de toute l'humanité. La Chine défend fermement le rôle actif de l'ONU dans la lutte contre le racisme, et nous appuyons l'initiative visant à organiser une séance commémorative de haut niveau à l'Assemblée générale en septembre. Le 9 mars, le représentant de la Chine a fait une déclaration conjointe au nom de plus de 100 pays à la quarante-sixième session du Conseil des droits de l'homme, où il a appelé à redoubler d'efforts pour lutter contre la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour combattre la stigmatisation, les discours de haine et la violence, afin de construire des sociétés égalitaires et inclusives.

La séance d'aujourd'hui est consacrée à la commémoration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Cependant, en utilisant la tribune de l'Assemblée générale pour servir les intérêts politiques de son pays, la représentante des États-Unis d'Amérique a malheureusement diffusé de fausses informations et lancé des accusations infondées contre la Chine. Nous nous opposons sans équivoque à ce comportement et rejetons catégoriquement ces allégations. Fait inhabituel pour une représentante des

États-Unis d'Amérique, M^{me} Thomas-Greenfield, qui est une personne d'ascendance africaine, a, au cours de la présente séance, reconnu l'ignoble bilan de son pays en matière de droits de l'homme. Toutefois, cela ne donne pas à son pays le droit d'agir avec arrogance ou de dicter aux autres pays leur conduite.

Si les États-Unis se soucient vraiment des droits de l'homme, qu'ils s'attaquent aux problèmes profondément enracinés de la discrimination raciale, de l'injustice sociale et de la brutalité policière dans leur propre pays. Qu'ils prennent des mesures efficaces pour prévenir et maîtriser la pandémie, sauver des vies et assurer une distribution équitable des vaccins au niveau mondial. Qu'ils cessent de s'ingérer dans les affaires intérieures des autres pays et lèvent les mesures coercitives unilatérales imposées aux pays en développement. Qu'ils cessent de tuer aveuglément des innocents dans le cadre de leurs opérations militaires à l'étranger et demandent des comptes aux auteurs de ces actes. Qu'ils se livrent à un examen de conscience et réfléchissent à leur propre histoire de colonisation et d'agression, ainsi qu'aux graves souffrances qu'ils ont infligées aux populations des pays qu'ils ont envahis et colonisés.

En ce qui concerne l'allégation selon laquelle un « génocide » est en cours au Xinjiang, ainsi qu'il a été mentionné dans la déclaration de la représentante des États-Unis, rien n'est plus éloigné de la vérité ou plus absurde. Il ne s'agit que d'une simple rumeur et d'un pur mensonge, qui sont dénués de fondement. Les États-Unis sont obsédés par les mensonges qu'ils inventent à propos de la situation au Xinjiang, mais les mensonges ne sont que des mensonges, et la vérité finira par triompher. Le 12 mars, 64 pays ont fait une déclaration commune au Conseil des droits de l'homme, exhortant les pays concernés à ne plus se prévaloir de la situation au Xinjiang pour s'ingérer dans les affaires intérieures de la Chine, à cesser de porter des accusations infondées contre la Chine pour servir leurs intérêts politiques et à s'abstenir d'utiliser les droits de l'homme comme prétexte pour entraver le développement des pays en développement, ce qui est leur véritable dessein.

Je conseille aux États-Unis de dépasser leurs préjugés idéologiques et de cesser d'instrumentaliser les droits de l'homme à des fins politiques, ce qui conduit à des confrontations et perturbe la coopération internationale en matière de droits de l'homme. Je leur suggère de prendre des mesures concrètes pour mettre un terme à cette succession ininterrompue d'actes de discrimination et de haine contre des personnes d'ascendance

africaine et asiatique, voire aux meurtres sauvages de ces personnes, qui ont lieu dans leur pays et, afin de coopérer sur un pied d'égalité, de commencer à mieux servir la cause des droits de l'homme, au niveau international, en se concentrant sur des actions concrètes et constructives.

M. Rizzi Razente (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil a la plus grande population d'ascendance africaine au monde. Notre peuple et notre culture témoignent de la contribution exceptionnelle de la diaspora africaine à la construction de notre société plurielle. Par conséquent, la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale est de la plus haute importance pour tous les Brésiliens et constitue une occasion non seulement de saluer la contribution de la diaspora africaine à notre nation, mais aussi de rappeler les difficultés auxquelles se heurtent les personnes d'ascendance africaine. Je tiens donc à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. La Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine est l'occasion de rappeler cette contribution sans passer sous silence la tragédie de l'esclavage. En outre, la Décennie vise à combattre le racisme sous toutes ses formes dans le but de promouvoir l'inclusion sociale.

Le Brésil tient à réaffirmer son engagement dans la lutte contre le racisme et les disparités sociales, en particulier pendant la pandémie de maladie à coronavirus, dont le bilan humain s'explique à la fois par la maladie et par les mesures prises pour en limiter la transmission. À cet égard, nous avons adopté et prorogé jusqu'en décembre des mesures d'aide d'urgence pour les chômeurs des secteurs formel et informel, afin de répondre aux besoins élémentaires en nourriture et médicaments des Brésiliens vivant dans la pauvreté.

Je tiens également à réaffirmer notre appui à la Déclaration et au Programme d'action de Durban, ainsi que notre engagement sans faille dans la lutte contre le racisme, la discrimination et l'intolérance. Cependant, des millions de citoyens brésiliens ne sont pas suffisamment représentés dans les secteurs les plus prestigieux de la société brésilienne. Nous savons que les stéréotypes jouent un rôle notoire dans cette sous-représentation. Nous savons que les stéréotypes raciaux négatifs et les représentations stéréotypées associés aux personnes d'ascendance africaine perpétuent les disparités et l'injustice raciales. Afin de corriger ces disparités, le Brésil a adopté un ensemble de mesures d'action positive et de quotas dans les universités publiques et la

fonction publique. Ces mesures ont offert aux Brésiliens d'ascendance africaine davantage de possibilités et de nombreux nouveaux modèles de réussite, ce qui contribue directement à résoudre les problèmes liés aux stéréotypes négatifs véhiculés au sujet de la population d'ascendance africaine.

Depuis 1988, la Constitution brésilienne dispose que la pratique du racisme constitue une infraction imprescriptible pour laquelle il n'est pas admis de libération sous caution. Au cours des 20 dernières années, le Brésil a renforcé ses programmes de lutte contre le racisme et la discrimination raciale. L'enseignement de l'histoire africaine et de la culture afro-brésilienne est prévu par la législation fédérale. Le 20 novembre, date anniversaire de la mort de Zumbi dos Palmares, un esclave qui a joué un rôle important dans l'histoire du Brésil, nous célébrons la Journée nationale de la conscience noire. Je tiens à souligner que le Brésil a pris d'importantes initiatives nationales en matière de lutte contre le racisme et l'intolérance, tant dans le domaine de la prévention que dans celui de la répression des auteurs de tels actes. Le Brésil a largement intégré la question des droits de l'homme et de la non-discrimination dans ses écoles et universités.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie tous les orateurs pour leurs déclarations, ainsi que M. Iweala pour son importante contribution au débat d'aujourd'hui, auquel, j'espère, les membres prendront le temps de réfléchir à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, ce dimanche. La participation à la séance d'aujourd'hui a démontré que, malgré la diversité des membres de l'Assemblée, ce qui nous unit est plus fort que ce qui nous divise. C'est notre humanité commune qui nous a réunis il y a trois quarts de siècle, et c'est grâce à elle que nous mettrons fin à l'une des grandes injustices de la société moderne : la discrimination raciale. J'espère que les membres garderont cela à l'esprit lors des prochaines réunions qui seront consacrées au vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et de la déclaration politique, à l'examen à mi-parcours de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, ainsi qu'à l'instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine. Il est de notre responsabilité collective de faire respecter les droits de tous, en tout lieu, et d'éliminer la discrimination raciale.

L'Assemblée est ainsi arrivée au terme de la séance commémorative organisée à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 70 de l'ordre du jour.

M. Arriola Ramírez (Paraguay), Vice-Président, assume la présidence.

Point 119 de l'ordre du jour (suite)

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections

a) Élection de membres du Comité du programme et de la coordination

Note du Secrétaire général (A/75/248/Add.2)

Le Président par intérim (parle en anglais) : Conformément à la décision 42/450 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1987, les membres du Comité du programme et de la coordination sont désignés par le Conseil économique et social et élus par l'Assemblée générale.

L'Assemblée est saisie d'une note du Secrétaire général, distribuée sous la cote A/75/248/Add.2, qui contient la candidature proposée par le Conseil économique et social à un siège vacant du Comité du programme et de la coordination, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et prenant fin le 31 décembre 2022. Comme il est indiqué dans ce document, par sa décision 2021/201 C du 24 février, le Conseil économique et social a proposé à l'Assemblée générale d'élire les Philippines à l'un des sièges vacants du Comité du programme et de la coordination, pour un mandat commençant à la date de l'élection et prenant fin le 31 décembre 2022.

Conformément à l'article 92 du Règlement intérieur, toutes les élections doivent se dérouler au scrutin secret. Toutefois, je rappelle qu'en vertu du paragraphe 16 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la pratique consistant à ne pas avoir recours au scrutin secret pour les élections aux organes subsidiaires lorsque le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir doit devenir la pratique normale, à moins qu'une délégation ne demande expressément qu'une élection donnée fasse l'objet d'un vote. En l'absence d'une telle demande, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de procéder à l'élection sans avoir recours au scrutin secret ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Puisqu'un État a été désigné parmi les États d'Asie et du Pacifique pour le seul siège à pourvoir par ce groupe, puis-je considérer que l'Assemblée souhaite déclarer les Philippines élues membre du Comité du programme et de la coordination, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et prenant fin le 31 décembre 2022 ?

Il en est ainsi décidé (décision 75/410 B).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je félicite les Philippines de leur élection en tant que membre du Comité du programme et de la coordination. Je rappelle aux membres qu'il reste à présent un siège à pourvoir par un membre à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États, dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection par l'Assemblée générale et prendrait fin le 31 décembre 2021. Il reste également un siège à pourvoir par un membre à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes, dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et prendrait fin le 31 décembre 2023. L'Assemblée générale sera en mesure de se prononcer sur ces sièges à pourvoir dès que le Conseil économique et social aura présenté les candidats à ces sièges.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 119 a) de l'ordre du jour.

Point 120 de l'ordre du jour (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

h) Nomination de membres du Corps commun d'inspection

Note du Président de l'Assemblée générale (A/75/758)

Le Président par intérim (parle en anglais) : Comme indiqué dans le document A/75/758, l'Assemblée générale est tenue, à sa session en cours, de nommer deux membres du Corps commun d'inspection afin de pourvoir les sièges qui deviendront vacants à l'expiration, le 31 décembre 2021, du mandat d'Eileen Cronin, des États-Unis d'Amérique, et de Jorge Flores Callejas, du Honduras.

Conformément aux procédures décrites au paragraphe 1 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection et aux dispositions de la résolution 61/238 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2006, le Président de l'Assemblée générale, après avoir tenu les

consultations nécessaires avec les groupes régionaux concernés, a prié le Mexique et les États-Unis d'Amérique de proposer des candidats pour un mandat de cinq ans prenant effet le 1^{er} janvier 2022.

Comme indiqué dans le document A/75/758 et conformément aux dispositions de la résolution 59/267 du 23 décembre 2004, il importe que les candidats aient de l'expérience dans au moins l'un des domaines suivants : contrôle, audit, inspection, investigation, évaluations, finances, évaluation de projets, évaluation de programmes, gestion des ressources humaines, gestion, administration publique, suivi et exécution des programmes, et qu'ils connaissent le système des Nations Unies et son rôle dans les relations internationales..

Comme indiqué également dans le document A/75/758, à l'issue des consultations tenues conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection, notamment avec le Président du Conseil économique et social et avec le Secrétaire général en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies

pour la coordination, le Président de l'Assemblée générale a proposé à l'Assemblée les candidatures d'Eileen Cronin, des États-Unis d'Amérique, et de Carolina María Fernández Opazo, du Mexique, pour un mandat de cinq ans au Corps commun d'inspection prenant effet le 1^{er} janvier 2022 et venant à échéance le 31 décembre 2026.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite nommer Eileen Cronin, des États-Unis d'Amérique, et Carolina María Fernández Opazo, du Mexique, membres du Corps commun d'inspection pour un mandat de cinq ans prenant effet le 1^{er} janvier 2022 et venant à échéance le 31 décembre 2026 ?

Il en est ainsi décidé (décision 75/415).

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 120 h) de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 5.